

Entrer et sortir d'une zone confinée - décontamination dans un SAS 5

Le chef d'entreprise veille à ce que ses collaborateurs reçoivent une formation et informations à la sécurité au poste de travail. Cette formation s'inscrit dans le cadre de cette obligation (L4141-2 CDT)

OBJECTIFS :

S'habiller, entrer et sortir d'une zone confinée en appliquant les procédures via un SAS 5 compartiments

Responsable pédagogique

CONTENU DE LA FORMATION :

Identifier le risque et le suivi médical associé

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation pratique, à savoir valider au minimum 3 thèmes sur 5 et un nombre minimal de points.

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserves de réussite l'évaluation pratique

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Toute personne désirant entrer dans une zone confinée.

DURÉE, EFFECTIFS :

1 jour (soit 7 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur attesté INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

345 € HT

Emilie Marquet

